

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 22 juin 2007

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications qui vous sont exceptionnellement envoyées avant la séance du Conseil, dont le contenu est le suivant:

1) Réponse à l'interpellation de M. Olivier Genton, Conseiller communal, concernant l'avenir du collège intercommunal de la Planta et le rapatriement des élèves VSB dans leur commune respective.

M. Olivier Genton demande de

- S'opposer à l'action du Canton : Enfreindre volontairement cette loi serait un acte illicite de la part des élus aux exécutifs et législatifs communaux.
- Prendre du temps pour la réflexion avec les communes de l'AIC : Les 4 groupes de travail mandatés par le DFJ apporteront dès août 2007 les conclusions qui permettront aux communes de l'AIC de décider de l'affectation future du bâtiment de la Planta.
- Etudier l'adéquation de la situation actuelle ou sinon en proposer une nouvelle: Comme déjà exprimé auparavant, il s'agit de la mise en application de la loi scolaire. Le Canton est seul compétent pour décider de l'organisation des établissements.
- Respecter l'art. 127 de la Loi sur les communes « *L'association est dissoute par la volonté de tous les conseils généraux ou communaux...* » : Dans le cas d'une dissolution envisageable, la loi sur les communes sera appliquée et le Conseil communal d'Ecublens devra lui aussi donner son avis.

Introduction

La Municipalité souhaiterait préciser un premier point quant à la teneur de l'interpellation susmentionnée.

Selon notre règlement du Conseil Communal en son art. 76, l'interpellation est une demande d'explication adressée à la Municipalité sur un fait de son administration.

Le rapatriement des VSB dans les établissements scolaires et par conséquent dans l'Etablissement scolaire d'Ecublens n'est pas du ressort de la commune.

La décision de créer une voie secondaire VSB dans chaque établissement dépend du Département de la formation et de la jeunesse. Il s'agit de se mettre en conformité

avec la loi scolaire et c'est la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) qui est en charge de la mise en œuvre de l'article 47 de ladite loi scolaire.

Historique de la solution actuelle

Fin mars 2004, Mme Anne Catherine Lyon, Cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, a rencontré les communes de l'Ouest lausannois afin de leur présenter les conséquences de la mise en application de l'article 47 de la loi scolaire. Suite à cet échange, les communes de l'Ouest ont demandé, par l'intermédiaire de leur bureau intermunicipal, le 8 novembre 2004, la création d'un groupe de travail chargé d'examiner une nouvelle organisation scolaire conforme à la loi.

En date du 28 février 2005, la Cheffe du Département a donné mandat formel à un Groupe de travail pour la réorganisation scolaire dans l'Ouest lausannois (GTRSOL) de lui faire une proposition de réorganisation scolaire. Ce groupe de travail était composé des municipaux des écoles des différentes communes et a toujours fait circuler les procès verbaux de ses rencontres pour information dans les municipalités.

Pour la région, l'enjeu se cristallisait sur l'établissement secondaire de la Planta, car cet établissement reçoit les élèves de VSB de toutes les communes concernées. Il ne s'inscrivait donc pas dans l'esprit de la loi scolaire et plus précisément de son article 47 al 3. « *Un établissement secondaire comprend des classes du cycle de transition et les classes des septième, huitième et neuvième degrés* ». L'esprit de la loi implique qu'un établissement scolaire secondaire doit être doté des 3 voies VSO, VSG et VSB. Cela implique que les élèves de VSB d'Ecublens (degrés 7 à 9) devraient faire partie de l'établissement scolaire d'Ecublens, ceux de Bussigny de l'établissement scolaire de Bussigny, etc.

Le postulat de départ des réflexions du groupe a toujours été de trouver une occupation scolaire au bâtiment intercommunal de la Planta. Les communes membres ont toujours exprimé leur volonté de ne pas se retirer de l'association sans avoir trouvé une solution acceptable pour la commune de Chavannes-près-Renens sur le territoire de laquelle se situe le bâtiment de la Planta. Le groupe de travail a, au départ, favorisé l'idée d'une commune scolaire de l'Ouest afin de ne pas démanteler la Planta. Le scénario de 7 établissements (Bussigny-près-Lausanne/Villars-Ste-Croix, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens, St-Sulpice et la Planta) s'est avéré difficile à valider en regard des collaborations intercommunales qu'il engendrerait pour les services parascolaires (bus, réfectoires, devoirs surveillés, accueil, etc...) et par la mise en commun de tous les bâtiments scolaires des 7 communes. Il faut en effet préciser que la Planta aurait été un établissement comme un autre avec des classes secondaires VSO, VSG et VSB composées d'élèves en provenance de son aire de recrutement. Soit la zone industrielle de Crissier, les quartiers du Tir-Fédéral et d'Epenex d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens. Renens n'avait pas d'élèves à fournir car elle dispose déjà du collège du Léman, à côté de la Planta, et ses besoins se situent au Nord de la ville. Enfin, ni Bussigny-près-Lausanne, ni Villars-Ste-Croix n'étaient plus concernés par l'aire de recrutement du bâtiment.

C'est la raison pour laquelle le GTRSOL a proposé la solution à 6 établissements scolaires dans l'Ouest lausannois, avec un nombre d'élèves équilibré (entre 1'000 et 1'200 élèves par établissement). Pour rappel, un établissement peut être à la fois primaire et secondaire. Seule la commune de Renens possède deux établissements « purs », c'est-à-dire un établissement uniquement primaire et un autre uniquement secondaire, pour un total d'un peu plus de 2'000 élèves.

La décision du GTRSOL a été communiquée le 19 janvier 2007 aux différentes Municipalités concernées qui l'ont validée. Le bâtiment de la Planta étant progressivement vidé de moitié, il a été proposé que cet établissement scolaire

puisse recevoir à moyen terme une autre affectation. Au même moment, le Canton cherche des solutions pour combler son déficit en salles de classe de gymnase pour la rentrée 2008 déjà. Les municipalités de l'Ouest lausannois ont exprimé alors la volonté de profiter de l'occasion pour étudier avec le Canton la possibilité de réaffecter le bâtiment de la Planta pour en faire un gymnase dans l'Ouest lausannois. Des groupes de travail composés des membres des municipalités et du comité directeur de l'AIC ainsi que des représentants du Département de la formation et de la jeunesse ont été créés. Au terme du travail de ces groupes, (le délai est porté à la mi-août 2007), il relèvera de l'association intercommunale de l'AIC de décider de l'affectation du bâtiment de la Planta.

En résumé, deux cas de figure sont envisageables :

1. La Planta devient à terme un gymnase à part entière (probablement d'ici 2014). Les communes de Chavannes et de Saint-Sulpice doivent d'ici là construire un bâtiment pour y abriter leurs élèves secondaires (environ 25 classes). Pendant la transition, la Planta abriterait à la fois les classes secondaires des élèves de Chavannes et Saint-Sulpice et des classes de gymnasiens.
2. L'idée d'un gymnase est abandonnée. Le bâtiment de la Planta serait utilisé pour les élèves secondaires de Chavannes et Saint-Sulpice. Le surplus de salles pourrait, par exemple, être loué au Canton pour y placer des classes de raccordement (élèves qui ont obtenu un certificat VSO ou VSG et qui font une année supplémentaire pour obtenir un certificat respectivement VSG ou VSB).

Concernant le rapatriement, ou plus précisément le non-départ des futurs élèves de 7VSB d'Ecublens, la direction des écoles tient à préciser ce qui suit :

- Il y aura 2 classes de 7VSB à la rentrée d'août 2007 pour un total d'un peu plus de 40 élèves. Pour information, plus de la moitié des établissements secondaires à trois voies du canton comportent une à deux classes VSB par volée, sans que ne soit remise en doute la qualité de l'enseignement dispensé. Pour preuve, les statistiques montrent que les élèves issus de ces établissements réussissent tout aussi bien leurs études que les autres.
- **Toutes les options seront ouvertes**, à savoir « Latin », « Italien », « Branches économiques » et « Mathématiques-Physique ».
- La qualité de l'enseignement sera garantie au même titre que dans les 68 classes actuelles que compte l'établissement.

2) Réponse à la motion de Mme Nicole Roggo, Conseillère communale, invitant la Municipalité à étudier une meilleure harmonisation des horaires scolaires

Dès la rentrée scolaire 2007/2008 les élèves du cycle initial (enfantines 1 + 2) et des cycles primaires (degrés 1 à 4) bénéficieront d'un horaire scolaire harmonisé à Ecublens. Les élèves entreront en classe tous les matins à 8 h 20 et termineront la matinée à 11 h 50. L'harmonisation ne concerne que les périodes de la matinée puisque les après-midi ont déjà un horaire identique pour tous.

La réalisation de cette harmonisation s'est faite en concertation avec la direction des écoles, les membres de la commission scolaire, ainsi qu'avec les membres de l'APE (Association des Parents d'élèves d'Ecublens) pendant leur assemblée générale. La Cheffe du Département de la formation et de la jeunesse a donné son aval concernant la nouvelle grille horaire et l'information a été communiquée aux parents des élèves et futurs élèves concernés.

3) Prix communal de l'intégration 2006

Dans le cadre de son programme d'activités, la Commission d'intégration et d'échange Suisses-Etrangers a mis sur pied un prix communal de l'intégration. Ce prix a pour objectif de récompenser une personne, un groupe de personnes ou une organisation qui a œuvré de manière durable et concrète en faveur de l'intégration et ceci en relation avec la population de notre commune.

Le 12 mai dernier, profitant de la tenue des Assises de l'immigration de la Chambre cantonale consultative des immigrés à Ecublens, M. Eric Levrat a remis ce prix, constitué d'un diplôme et d'un chèque de Fr. 500.-, à l'heureux récipiendaire.

C'est à l'unanimité que la Commission a décerné ce premier prix pour 2006 à M. Ali Dinç. Originaire de Turquie et âgé de 23 ans, Ali est arrivé en Suisse très jeune. Il a suivi toute sa scolarité à Ecublens et termine actuellement un apprentissage de commerce. En parallèle, Ali collabore au centre de jeunes depuis 2004, à temps partiel, en tant qu'aide animateur. Au-delà de ses activités d'encadrement au Centre de Jeunes de notre commune, Ali réalise quotidiennement un vrai travail de proximité en relation avec l'intégration, puisqu'il approche des jeunes sur le trajet entre son domicile et le lieu de son apprentissage à Lausanne. Il le fait de manière volontaire et sans mandat particulier; il explique, convainc et intègre. C'est avant tout cette démarche volontaire et de proximité qui a impressionné les membres de la Commission.

4) Demandeurs d'emploi

Situation au 31 mai 2007: **374 demandeurs d'emploi** (417 au 31 décembre 2006).

5) Population

Situation au 31 mai 2007: **10'225 habitants** (10'239 au 31 décembre 2006).

La Municipalité